

ANNÉE 2024 - 2025

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - Portail familles - RESTAURATION SCOLAIRE

NOUVELLE INSCRIPTION



**Dossier à déposer ou à
envoyer au service
restauration – Mairie
Essarts en bocage**




*** Feuille à conserver par les parents ***

INTERLOCUTEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Vanessa RABAUD-GUILLET – Responsable des temps méridiens

→ Signaler une absence/une présence ou des problèmes de facturation :

 restauration@essartsenbocage.fr

 02.51.62.96.48 Si nécessaire, vous pourrez laisser un message sur le répondeur.



Modalités d'inscriptions repas

Motifs	Délais	Facturation
Absence anticipée	Une semaine avant. Ex : le lundi pour le lundi suivant, le mardi pour le mardi suivant, etc.	Pas de facturation du repas
Absence non anticipée (Maladie, rdv dernière minute...)	Après une semaine et avant 10h le jour de l'absence	Déduction ½ tarif Elémentaire = 2.22 € Maternelle = 2.17 €
	Après 10H le jour de l'absence	Facturation du repas Elémentaire = 4.45 € Maternelle = 4.34 €
Classe fermée : grève, absence enseignant, épidémie	Grève	Pas de facturation
	Enseignant absent le jour de l'absence (avant 10h00)	Facturation du repas (après 10h) Elémentaire = 4.45 € Maternelle = 4.34
	Fermeture de classe : ex : épidémie. Avant 10h00	Pas de facturation – avant 10h
PAI (panier repas)	Prise en charge de l'enfant	1€
Occasionnel (Réservation non anticipée)	Enfant non inscrit le jour de réservation Planning à envoyer au moins 1 semaine avant les jours de réservation pour tarif régulier	6€
Sortie scolaire et pique-nique organisé par l'école	Il n'est pas nécessaire de prévenir – information par l'équipe enseignante.	Pas de facturation

**Inscriptions
RESTAURANT
SCOLAIRE
Année 2024/2025**



RESTAURANT SCOLAIRE

NOTRE DAME

GASTON CHAISSAC

Renseignements concernant les enfants

NOM	PRÉNOM	SEXE		DATE DE NAISSANCE	CLASSE (CP, CE1...) <i>A la rentrée</i>	JOURS DE PRÉSENCE Réguliers				PRÉSENCE OCCASIONNELLE	
		G	F			L	M	J	V		
											<input type="checkbox"/>

Date d'arrivée dans le service pour 2024-2025 : ____/____/____ (en cas de rentrée différée dans l'année scolaire)

Enfant bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : Oui Non : NOM-PRENOM :

Observations (*régime alimentaire...*) :

Renseignements concernant les parents



Situation familiale

Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Vie maritale Veuf(ve) Célibataire

Nom et Prénom du représentant légal 1 Père – mère – tuteur (<i>entourez la mention exacte</i>)	Nom et Prénom du représentant légal 2 Père – mère – tuteur (<i>entourez la mention exacte</i>)
Nom – Prénom : _____	Nom – Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Tél. dom : _____	Tél. dom : _____
Portable : _____	Portable : _____
e-mail : _____	e-mail : _____
Nom de l'employeur : _____	Nom de l'employeur : _____
Tél. travail : _____	Tél. travail : _____

N° Allocataire CAF ou MSA :



Facturation

L'utilisation du service rend chaque usager redevable d'une participation financière dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

Tarif repas enfant maternelle	4.34€
Tarif repas enfant élémentaire	4.45€
Tarif hors communauté de commune maternelle	4.84€
Tarif hors communauté de commune élémentaire	4.95€
Tarif PAI	1€
Tarif Occasionnel (maternelle et élémentaire)	6€

ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Les paiements devront s'effectuer avant le 25 de chaque mois. Au-delà de ce terme, le trésor public se chargera du recouvrement.

- ⇒ Pour les familles qui règlent par prélèvement, la date retenue par le Trésor Public est le 25 de chaque mois (si le 25 correspond à un samedi ou un dimanche, le prélèvement interviendra le mardi suivant).
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures via internet par carte bancaire : www.PayFiP.gouv.fr ou via le portail famille.
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures par chèque, elles peuvent envoyer leur règlement par voie postale à la trésorerie.
- ⇒ Pour les familles qui règlent leurs factures en numéraire ou carte bancaire (dans la limite de 300 €), elles peuvent s'adresser à un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite), sur présentation de la facture.

Trésorerie YON VENDÉE – 30 rue Gaston Ramon – BP 835 – 85021 LA ROCHE SUR YON Cedex.

- prélèvement automatique (RIB à joindre sur le portail familles : 1^{ère} année ou changement de banque)
- paiement via-internet carte bancaire : www.PayFiP.gouv.fr ou via le portail familles
- règlement par chèque bancaire ou en numéraire

Adresse de facturation et correspondance (dans le cas de séparation ou divorce des parents)

Adresse : _____

Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des **RÈGLEMENTS**, consultables sur le portail famille (règlement intérieur et règles de vie) et je m'engage à les respecter.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »